

**OBJET    ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE SIGNER**  
**LE(S) MARCHE(S) A BONS DE COMMANDE**

---

## **I    PRESENTATION DU PROJET**

Dans la perspective de l'expiration, en février 2008, du marché actuel d'entretien de la voirie, la Commune souhaite relancer une nouvelle consultation afin d'assurer la continuité de cette mission.

Les prestations prises en compte dans ce marché à bons de commande consistent en :

- le balayage piétonnier ;
- le désherbage ;
- le débroussaillage ;
- la collecte des déchets.

## **II    COMPOSITION DU MARCHE**

La complémentarité des prestations à exécuter implique une nécessaire coordination qui ne saurait être efficiente dans le cadre d'un allotissement.

Ce marché ne peut faire l'objet de variante.

Sa durée est de 1 an, reconductible annuellement, sans qu'elle ne puisse excéder 3 ans au total.

Le montant prévisionnel de ce marché à bons de commande est de 50 000,00 € par an au minimum et de 200 000,00 € par an au maximum.

Les crédits nécessaires pour ces prestations seront imputés au Budget principal - Section de Fonctionnement, sous les Chapitre 011, Compte 61880005 et Fonction 823.

## **III    PROCEDURE DE CONSULTATION**

Appel d'offres ouvert - Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

## **IV    DEMANDE D'AUTORISATION**

Je vous demande donc :

1° d'approuver le projet ;

2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

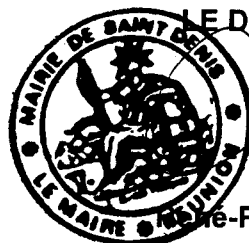
- procédure : appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- durée : 1 an, reconductible annuellement, sans pouvoir excéder 3 ans au total,
- montant prévisionnel : 50 000,00 € par an minimum et 200 000,00 € par an maximum ;

3° de prendre acte du lancement de la procédure ;

4° de m'autoriser à signer le(s) marché avec le(s) prestataire retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ;

5° de m'autoriser à signer tout acte nécessaire relatif au marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

né-Paul VICTORIA

**OBJET    ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE**  
**APPROBATION DU PROJET**  
**AUTORISATION DE SIGNER**  
**LE(S) MARCHE(S) A BONS DE COMMANDE**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels inscrits sous les Chapitre 011, Compte 6188005 et Fonction 823 du Budget principal ;

Sur le RAPPORT N° 07/4-18 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet d'appel d'offres relatif à l'entretien de la voirie communale de Saint-Denis.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché :

- procédure : appel d'offres ouvert (Articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
- durée : 1 an, reconductible annuellement, sans pouvoir excéder 3 ans au total,
- montant prévisionnel : 50 000,00 € par an minimum et 200 000,00 € par an maximum.

**ARTICLE 3**

Prend acte du lancement de la procédure.

**ARTICLE 4**

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) prestataire(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

**ARTICLE 5**

Autorise le Député-Maire à signer tout acte nécessaire relatif au marché.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 7 DEC. 2007



LE DEPUTE-MAIRE

*Reno Paul VICTORIA*  
Reno Paul VICTORIA